

# La date de la naissance d'Othon Ier, sire de Grandson

Autor(en): **Burnand, Aug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17782>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE

## HISTORIQUE VAUDOISE

---

---

### LA DATE DE LA NAISSANCE

### D'OTHON I<sup>er</sup>, SIRE DE GRANDSON

---

De la discussion jaillit la lumière. C'est l'expérience que nous faisons une fois de plus à la suite de deux lettres que nous adresse M. C. L. Kingsford, et dont voici les points essentiels :

« Je me fais un grand plaisir de vous transmettre les preuves qu'Othon de Grandson, l'ami du roi Edouard, était fils de Pierre I<sup>er</sup> et d'Agnès sa femme, et frère de Gérard, évêque de Verdun. Il n'y a pas d'exemplaire de l'ouvrage de M. de Charrière au British Museum. Je ne le connais que par les citations d'autres écrivains. Mais je pense qu'il a dû se tromper à propos d'Amédée de Grandson.

« J'ajoute aussi des raisons qui me font croire que la naissance d'Othon doit remonter à 1238.

« Je trouve que j'ai tort en nommant Pierre de Grandson sire de Belmont (p. 128), vu que Jacques de Grandson l'était en 1275 (Matile, *Hist. de Neuchâtel*, II, 1171). Peut-être Jacques était-il père de Pierre II de Grandson.

« Je note de petites erreurs de typographie dans votre compte rendu :

Page 7, il faut lire Bedingfield et non Redingfield.

Page 9, Sybille était fille de John St. John de Tregoss.

1. *Minutes of Evidence concerning the Barony of Grandison*, pages 169-170.

*Acte du 1<sup>er</sup> août 1263.*

« Nos Agnes domina de Grandisono tutrix legitima liberorum nostrorum Petri et Willermi — Girardus Jaquetus et Henricus pro se et fratre suo Otonino filii predictae domine ex una parte, . . . . .

« Nos etiam Agnes et filii nostri predicti... ad hoc nos obligamus quod predicta omnia faciemus laudari et approbari ab Otono supradicto. In quorum omnium testimonium nos partes predictae fecimus fieri duo paria litterarum unius ejusdemque tenoris quibus apposuimus sigilla nostra. Et ego Henricus cum sigillum non habeam sum contentus sigillis aliorum. Datum apud Yverdunum die Veneris post decollationem divi Johannis Baptiste 1263. »

« Il n'est pas fait ici mention d'Amédée de Grandson, et comme il fallait que tous les fils d'Agnès de Grandson participassent à cet acte, je ne crois pas qu'Amédée fût le fils de Pierre (I). Pierre et Guillaume étaient mineurs en 1263. Mais Othon, Gérard, Jacques et Henri étaient tous majeurs. Je crois qu'Othon était fils aîné de Pierre (I), et du moment qu'Henri avait 21 ans en 1263, il faut fixer 1238 comme la date de la naissance d'Othon. Ce document prouve qu'Othon était absent du Pays de Vaud en 1263.

2. *A. Champollion-Figeac. Lettres de Rois, Reines et autres personnages*, tome I, page 161. *Lettre de Jacques et Henri de Grandson au roi Edouard, juin 1281: Plainte contre le chapitre de Verdun.*

« Nam cum nuper familiaris et amicus vester antiquissimus episcopus Viridunensis frater noster carissimus . . . . .

1. *Preuves d'évidence concernant la baronnie de Grandson*, pages 167 et 170.

« Nous Agnès, dame de Grandson, tutrice légitime de nos enfants Pierre et Guillaume, — Gérard, Jacques et Henri pour eux-mêmes et pour leur frère Othon, fils de la susdite dame, d'une part, . . . . .

« En outre, nous Agnès et nos fils susdits... nous nous obligeons à faire laoder et approuver par le susdit Othon toutes les choses susindiquées. En témoignage de toutes ces choses, nous les parties susdites avons fait exécuter deux doubles de lettres d'une seule et même teneur, auxquels nous avons apposé nos sceaux. Et moi, Henri, comme je n'ai pas de sceau, je me contente des sceaux des autres. Donné à Yverdon le vendredi après la décollation de saint Jean Baptiste 1263. »

« Car comme dernièrement votre familier et ami très ancien, l'évêque de Verdun notre très cher frère . . . . .

«...Si placet voluntatem vestram nobis per dominum Othonem fratrem nostrum pro quo mandamus specialiter pro ipso negotio vestra dignetur excellentia remandare. »

S'il vous plaît de bien vouloir nous faire connaître votre volonté par le sire Othon notre frère auquel nous recommandons spécialement que votre excellence daigne s'en rapporter sur cette affaire. »

« Ce document prouve qu'Othon de Grandson, l'ami du roi Edouard, était frère de Gérard, l'évêque de Verdun. Othon était en Allemagne pendant l'été 1282.

3. *Minutes of Evidence, etc., p. 171.*

*Donation d'Agnès de Grandson au nom de son fils Othon, 15 avril 1283.*

« Agnes domina Grandissoni, ad opus illustris mei domini Otonis militis domini Grandissoni filii mei, etc. »

« Agnès, dame de Grandson, au nom de mon illustre sire Othon, chevalier, sire de Grandson, mon fils, etc. »

« Othon de Grandson était donc sire de Grandson en 1283, mais il était aussi absent du Pays de Vaud. Il se trouvait alors au service du roi Edouard, dans le Pays de Galles, pendant toute cette année. Sa mère promet qu'Othon ferait agréer la donation quand il reviendrait dans le diocèse de Lausanne.

4. *Les sœurs d'Othon de Grandson.*

« Guillaume et Pierre d'Estavayer, Girard d'Oron, Jean de Stratelinges, Eudric, Girard et Pierre de Vuippens étaient tous neveux d'Othon de Grandson. Il faut qu'il ait eu quatre sœurs au moins, tandis que vous dites qu'Amédée de Grandson n'avait qu'une fille, Agnès de Montagny.

5. *Othon de Grandson était en Angleterre antérieurement à 1268.*

« *Le Calendar of the Patent Rolls pour les années 1258 à 1266* fournit les preuves que je désire. Ce volume vient de paraître.

Pages 465-7 : Otoninus de Graunzun reçoit les maisons de Simon de Harestok (ennemi du roi) à Londres, octobre 1265.

Page 514 : Ottonin de Graunzun et Pierre de Champvent reçoivent les terres de William le Blund (ennemi du roi), novembre 1265.

Il est évident qu'Othon avait rendu des services à son maître pendant la guerre civile de 1265. Ceci justifie ma conjecture suivant laquelle Othon combattit sous le prince Edouard à Lewes et à

Evesham. Tous les seigneurs étrangers n'étaient pas bannis de l'Angleterre. Il est fréquemment fait mention de Pierre de Champvent, le cousin d'Othon, dans ce même *Calendar*.

6. *Othon de Grandson était contemporain du roi Edouard.*

« La donation des Iles de la Manche à Othon, 25 janvier 1277, était faite :

« Ob familiaritatem etiam ipsius Otonis et diutina et laboriosa et fidelia obsequia sua nobis a *primeva etate nostra et sua* multipliciter impensa. »

« Vu l'affection aussi de ce même Othon, les longs, laborieux et fidèles services qu'il nous a rendus de tant de manière *depuis notre tendre enfance et la sienne.* »

« Il ressort incontestablement de là qu'Othon et Edouard étaient contemporains. Le document du 1<sup>er</sup> août 1263 indique que la date de 1238 n'est pas improbable comme étant celle de la naissance d'Othon. Les donations de 1265 prouvent qu'il avait déjà rendu de grands services. Il faut donc admettre qu'il était âgé de 25 ans au moins à cette époque. »

Voilà ce que nous a obligeamment répondu M. Kingsford.

En face de ces preuves, dont nous remercions l'auteur anglais, nous sommes tout d'abord forcé d'admettre que le tableau IV A de l'ouvrage de M. de Charrière : *Les dynastes de Grandson*, doit être corrigé dans ce sens que les quatre personnages qui forment le seconde ligne, *Otton, Jacques, Guillaume et Agnès*, doivent être identifiés avec leurs homonymes de la ligne précédente; ils sont tous descendants directs de Pierre I<sup>er</sup> et d'Agnès de Neuchâtel. C'est d'ailleurs ce que l'auteur lui-même laissait un peu pressentir lorsqu'il notait, à propos d'Ottonin « s'il n'y a pas confusion entre lui et son neveu Otton... cet Otton, fils de Pierre, aurait été chevalier et coseigneur de Grandson en 1282 et plus tard ».

La difficulté disparaît, puisque ces deux ne font qu'un.

Il y a lieu de rectifier du même coup tout ce que nous disions sur ce point, pages 8 et 9 de notre plaquette (*Revue hist. vaud.* 1910, p. 154); nous en donnons volontiers acte à M. Kingsford.

En revanche, nous ne pensons pas que l'on puisse tirer un argument bien solide de l'âge relatif à la majorité, qui, en ces temps héroïques, dépendait bien plus du développement physique et de la force corporelle que du degré d'épanouissement des qualités morales. Nombreux même furent, à cette époque, les mariages, fiançailles plutôt, célébrés entre enfants, et qui se contractaient en

fait dès les premiers jours de l'adolescence. La majorité, soit l'éman-  
cipation de la tutelle, était prononcée suivant les circonstances, en  
tenant compte de certaines traditions de famille. Elle coïncidait  
sans doute avec le moment où le jeune homme était déclaré hors de  
page et passait écuyer, c'est-à-dire à quatorze ans. Il était armé  
chevalier plus tard, après avoir fait ses preuves d'homme d'armes  
accompli.

Le fait qu'Othon et ses trois frères, Gérard, Jaquet et Henri,  
n'étaient plus sous la tutelle d'Agnès, en 1263, ne permet pas, à  
lui seul, d'en inférer qu'Othon, fût-il même l'aîné, eût alors plus de  
dix-huit ou vingt ans. Toutefois l'existence des preuves 5 et 6  
rapprochées de celle-ci nous oriente vers une conclusion fort ana-  
logue à celle de M. Kingsford.

Certains passages de sa brochure, pages 127, 134 et 184, ten-  
daient déjà à nous présenter l'évêque de Verdun comme le frère  
plutôt que comme l'oncle d'Othon. La confusion subsistait néan-  
moins tant qu'on faisait état du tableau de de Charrière; mais tout  
s'explique maintenant. Rien ne s'oppose non plus à admettre la  
présence d'Othon en Allemagne en 1282, son titre de *dominus*  
*Grandissoni* en 1283 et l'existence de quatre sœurs à lui.

Les preuves n° 5, résultant de la récente publication du *Calendar*  
*of the Patent Rolls* pour 1258 à 1266, nous apportent des rensei-  
gnements fort importants. Nous avons dit que l'usurpateur Leices-  
ter perdit la vie à Evesham, le 4 août 1265. Les nouvelles données  
attestent qu'Othon reçut du roi Henri III une maison, en octobre,  
et, avec Pierre de Champvent, les terres de William le Blund, en  
novembre de la même année. Mais comme il ne s'agit pas là d'une  
restitution, comme ce fut le cas pour le comte Pierre de Savoie  
(... Petro avunculo nostro omnes terras et tenementa, possessiones  
et bona sua... a quibuscunque occupata reddidimus, 17 septembre  
1265, Würstemberger, n° 693. « Nous avons restitué à notre oncle  
Pierre toutes les terres et les tenements, les possessions et les biens  
à lui appartenant qui avaient été détenus par certaines gens. ») l'on  
n'en peut guère directement déduire que le fait de la présence, si  
ce n'est du retour d'Othon en Angleterre à ce moment-là.

Nous n'avons donc tout au plus jusqu'ici que des indices aux-  
quels manque toutefois un lien pour former un faisceau consistant  
de preuves. Or ce lien existe; il est fourni par le texte positif de  
l'Acte de donation définitive des Iles de la Manche à Othon I<sup>er</sup> de  
Grandson, le 25 janvier 1277, publié *in-extenso* par M. Havet, dans  
le tome XXXVII de la Bibliothèque de l'École des Chartes,  
p. 225, 226, dans l'article « Gardiens et Seigneurs des Iles Nor-

mandes ». Non seulement la phrase que cite M. Kingsford est des plus significatives, mais les mots suivants la confirment avec une insistance faite pour lever les derniers doutes : ... « et ut acquietet debita quibus indebitus est *in servicio nostro, tempore predicto*, et insuper propter specialitatem quam erga ipsum intime gerimus... « et afin qu'il se dégrève des dettes qu'il a contractées à notre service à l'époque susdite et, en outre, à cause de l'affection intime spéciale que nous lui portons ». Les mots *a primeva etate nostra et sua*, depuis notre jeune âge et le sien, ne permettent pas d'hésiter plus longtemps. Il faut se rendre à l'évidence.

Après avoir soutenu pied à pied le point de vue que nous avons cru devoir défendre sur la foi des sources vaudoises, dont on disait que M. Kingsford n'avait pas suffisamment tenu compte, nous voici obligé de capituler et de reconnaître qu'Othon I<sup>er</sup> de Grandson était incontestablement contemporain et frère d'armes, dès la première heure, du prince héritier du trône de Henri III.

*Il n'y a plus de raison pour contester davantage que sa naissance se rapporte à la date de 1238 environ.*

Une fois de plus nous félicitons M. Kingsford, qui nous permet de fixer un point nouveau important pour l'histoire de notre patrie. Il ne nous reste qu'à évoquer de nos vœux l'écrivain de talent (espérons que ce sera un Vaudois!), qui va sans doute faire pour le preux chevalier grandsonnois ce que sir Walter Scott fit pour Ivanhoë, et nous le montrera accomplissant, dans sa prime jeunesse, maint exploit en compagnie du vaillant prince anglais.

De la deuxième lettre de M. K. extrayons encore ce qui suit :

« M. Lethaby (architecte de Westminster) m'informe que la partie centrale de l'*antependium* est certainement œuvre grecque, mais les additions des deux extrémités sont, pense-t-il, des spécimens du célèbre *Opus Anglicanum de 1290-1300*, qui se manufacturait à Londres. La petite figure (du chevalier à genoux) et les petites inscriptions sont aussi de facture anglaise, au dire de M. Lethaby. La figure ressemble très exactement à celle de la peinture de Westminster.

M. Coolidge m'a envoyé quelques notes : Gérard de Vuippens était fils d'Agnès de Grandson, deuxième femme d'Uldrich, sire de Vuippens vers 1256.»

Aug. BURNAND.

---

P.-S. — Janvier 1911.

Ce n'est pas sans surprise qu'en feuilletant le tome IV, 2<sup>e</sup> partie, des M. D. S. R., 2<sup>e</sup> série, nous avons lu, dans le procès-verbal de la séance du 20 mai 1891 de cette société, le compte rendu d'un travail très complet de feu l'abbé Gremaud, sur Othon I<sup>er</sup> de Grandson. La première stupeur dissipée, ce résumé nous a d'autant plus intéressé que ses conclusions concordent presque absolument avec celles de M. Kingsford. Comme nous savons que d'autres s'appêtent aussi à publier le résultat de leurs recherches sur cet important personnage du moyen âge, nous croyons devoir noter les traits suivants :

« Cet Othon, dit-il, n'était pas, comme l'avance M. de Charrière, fils d'Amédée, mais de Pierre I<sup>er</sup> de Grandson. » Il rapporte la légende du tison et les faits et gestes du chevalier vaudois en Angleterre, où un autre membre de sa famille, Gérard de Grandson, l'avait précédé, en 1259, à la suite de Pierre de Savoie. Soyons de bonne foi ! Dans la narration relative à la prise de Saint-Jean-d'Acre, l'historien fribourgeois se rattache cependant plutôt au récit qui montre Grandson, avec Jean de Grailly, se retirant lâchement (nous dirions : prudemment) de la cité investie, avant les ultimes efforts de ses défenseurs.

Pour les autres détails, il faudrait avoir sous les yeux la savante étude de Gremaud. Nous n'en désespérons pas. Mais en somme, ce travail, antérieur à celui de l'auteur anglais, en corrobore heureusement les traits essentiels. Décidément la nuit de l'histoire apparaît moins opaque ; saluons cette aurore !

A. B.

